

Communiqué de presse
28 mai 2025

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La Cramif publie un guide de prévention pour les professionnels du funéraire

Le secteur du funéraire, qui regroupe près de 1 000 établissements et 4 000 salariés en Île-de-France, est confronté à des risques professionnels spécifiques, encore peu connus et pourtant importants. Pour accompagner les entreprises dans leur démarche de prévention, la Cramif propose des solutions au bénéfice des salariés et des services funéraires.

Une sinistralité significative

Le secteur du funéraire affiche un indice de fréquence des accidents du travail de 46,7, bien au-dessus de la moyenne régionale tous secteurs confondus (17,1). Les salariés sont exposés à plusieurs risques :

- les troubles musculosquelettiques (TMS), en lien avec la manutention ;
- les risques infectieux, notamment en cas de soins aux défunts ;
- les risques psychosociaux, inhérents à la charge émotionnelle du métier.

Un guide pratique pour les employeurs

Ce « Guide Funéraire » propose une approche combinée (organisationnelle, technique et humaine) pour aider les entreprises à identifier les dangers, évaluer les risques et mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées. Ce document est un outil concret à l'usage des professionnels du secteur qui souhaitent intégrer la prévention dans la gestion quotidienne de leur activité.

A travers cette nouvelle publication, la Cramif réaffirme son engagement aux côtés des entreprises. En cohérence avec ses missions, elle s'attache à développer des campagnes de sensibilisation aux risques, des outils d'évaluation ainsi que des solutions d'accompagnement dédiés aux secteurs professionnels les plus exposés.

Sébastien Bourges : Ingénieur conseil à la Cramif



Pourquoi avoir réalisé un guide pour les services funéraires ?

Face à une augmentation des accidents du travail et des maladies professionnelles, ce document vise à sensibiliser et outiller les professionnels sur des thématiques aussi variées que les troubles musculosquelettiques, les risques chimiques et biologiques, les risques routiers, ou encore les effets psychosociaux d'un travail souvent confronté à la souffrance humaine.

Quelle est l'ambition de ce guide ?

Avec son approche exhaustive, ses recommandations pratiques et sa prise en compte des spécificités du secteur, ce guide aspire à devenir une référence. Il marque également une étape dans la collaboration entre les différentes parties prenantes, qui partagent toutes un objectif commun : améliorer durablement la sécurité et le bien-être des professionnels du funéraire.

Ce guide place la prévention des risques au cœur de la transformation d'un secteur en quête de reconnaissance et de progrès.

Qui en est à l'initiative et quels en ont été les acteurs ?

La préparation de ce guide a mobilisé une diversité d'acteurs réunis à l'occasion de réunions de travail. La Cramif a orchestré les échanges autour des propositions et ajustements nécessaires pour aboutir à un document à la fois exhaustif et accessible. Précisons-le, parmi les principaux contributeurs figuraient la Fédération Française des Pompes Funèbres (FFPF), la Fédération Nationale du Funéraire (FNF), l'Union du Pôle Funéraire Public (UPFP), des avocats spécialisés, l'Association interprofessionnelle des Centres Médicaux et Sociaux de santé au travail (ACMS) et la Cramif.

Nous avons cherché à inclure toutes les problématiques terrain tout en nous assurant de l'applicabilité des recommandations pour les entreprises, des plus petites aux plus grandes.

La Cramif a déjà mis à disposition aux côtés de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) en 2023 une offre dédiée aux services funéraires. Pourriez-vous nous en parler ?

L'outil OIRA (Online interactive Risk Assessment) Services funéraires, disponible depuis le 14 septembre 2023, permet d'aider les petites entreprises à faire leur évaluation des risques. Il est accessible sur le site de l'INRS : <https://www.inrs.fr/metiers/commerce/service/services-funeraires.html>

Pour cette occasion, le dépliant de sensibilisation ED 6519 a été créé. Destiné aux TPE-PME, il présente les principaux risques professionnels liés au secteur des services funéraires et donne les chiffres clés en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Il rappelle également les principales situations à l'origine d'accidents du travail et les solutions de prévention incontournables.

Par quels moyens les préconisations du guide seront relayées auprès des services funéraires ? Qu'est-ce qui est mis en place pour s'assurer de la prise en compte des mesures de prévention préconisées ?

Les fédérations professionnelles joueront un rôle clé dans la diffusion des outils (OIRA et DTE) via leurs réseaux. LinkedIn, les newsletters, les articles dédiés et les magazines spécialisés, comme Résonance Funéraire, seront mis à contribution pour atteindre un public large et varié.

Concernant nos services, des visites en entreprises seront réalisées par les contrôleurs de sécurité afin de promouvoir la prévention et faire remonter les bonnes pratiques de terrain.

Est-ce que la Cramif a d'autres travaux en prévision, pour le secteur du funéraire ?

Oui en effet, nous avons pour ambition de mener des investigations sur la thématique de la crémation. Les bonnes pratiques de prévention qui en découleront seront intégrées au guide existant.

Pour information, nous participerons au salon professionnel Européen de l'art funéraire qui se déroulera du 19 au 21 novembre 2025, au parc des expositions de Paris - Le Bourget. Des conférences aux côtés des fédérations professionnelles, des entreprises et fournisseurs seront organisées pour la promotion du guide notamment. Nous profiterons également de cette occasion pour présenter les trophées Cramif dont [une TPE du secteur du funéraire a été récompensée en 2023](#).

À propos de la Caisse régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France

La Caisse régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France (Cramif) est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Elle est au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé, des associations du secteur médico-social. D'une part, la Cramif verse des prestations (pension d'invalidité, allocations de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, prestations des fournisseurs d'appareillage). D'autre part, elle agit dans le domaine sanitaire et social et de l'autonomie. Son service social accompagne et soutient les publics fragilisés. Son centre médical Stalingrad propose des consultations spécialisées. Son école de service social forme et perfectionne des travailleurs sociaux. Son centre Escavie informe et conseille en matière de handicap. Enfin, la Cramif gère les risques professionnels. Elle contribue à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et participe au processus de leur reconnaissance. Elle calcule et notifie aux entreprises leurs taux de cotisation.



Contact presse

presse.cramif@assurance-maladie.fr

Réseaux sociaux

X : <https://twitter.com/CRAMIF>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/cramif/mycompany/>

YouTube : <https://www.youtube.com/user/CRAMIF75019>